Les signes officiels d’identification de la qualité et origine des produits agricoles et alimentaires

Type de saisine : Autosaisine
Type de texte : Avis et Rapport
Traité par : Section de l'Agriculture et de l'alimentation

Adopté le : 14/03/2001
Mandature : 1999-2004

Rapporteur :

Louis Gilbert

Télécharger le texte

PRÉSENTATION

Le Conseil économique et social propose de maintenir à quatre le nombre de signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine des produits agricoles et alimentaires : - l'AOC : identifie le lien au terroir ; - le label : atteste d'un niveau de qualité supérieure ; - la certification de conformité : atteste d'atouts qualitatifs significatifs ; - le mode de production biologique : atteste de pratiques culturales respectueuses de l'environnement.

Descripteur Eurovoc :
produit agricole, qualité du produit, produit originaire, France

© - copyright CESE - Mai 2024